

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 80 (1992)

Heft: 1

Artikel: Les paroles et les actes

Autor: Gaillard Hostettler, Isabelle / [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279899>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les paroles et les actes

«Une femme qui a un enfant est un enrichissement pour la société. Il est essentiel pour les milieux économiques de mieux appréhender la maternité.» Ainsi s'exprimait, d'après «24 Heures» du 2 octobre dernier, M. Pierre-Daniel Margot, président de l'UVACIM (Union vaudoise des associations commerciales industrielles et des métiers) dans le cadre de l'organisation Pacte, qui vise à promouvoir les femmes sur le plan professionnel. Une lectrice nous a envoyé, pour publication, la copie de la lettre qu'elle a adressée à M. Margot en réaction à cet article.

Monsieur,

La lecture de l'article paru dans le quotidien «24 Heures» du 2.10.91 m'a profondément révoltée. Je constate que vous êtes prêt à dire n'importe quoi, mais surtout pas à appliquer vos soi-disant belles pensées. De la parole aux actes! On croit rêver!

Fin mars 1985, j'ai été licenciée de vos bureaux de la Zurich-assurances car j'avais eu l'honnêteté, ou plutôt la naïveté, d'annoncer ma grossesse.

Lors d'une mission intérimaire dans vos bureaux, dans le courant du mois de janvier 85, on m'avait proposé un poste fixe se libérant le 1er avril 85. J'ai accepté et le contrat a été signé le 30 janvier 85.

J'ai ensuite effectué plusieurs missions pour Adia-Interim, dans l'attente du 1er avril 85. Vous m'avez contactée pour que je commence une semaine plus tôt, soit le 25 mars 85, car vous étiez débordés. Je me suis donc libérée pour «entrer dans ma nouvelle place».

Mais le vendredi 22, avant de commencer, j'ai appris que j'étais enceinte. Le lundi matin en arrivant, je l'ai annoncé à qui de droit. Votre réaction n'a pas tardé, j'ai reçu mon congé pour la fin de la semaine!

La lettre m'a été remise en main propre par la secrétaire, personne n'ayant osé me le dire en face. La cause du renvoi n'a pas été mentionnée malgré ma demande. «Vous pourriez vous en servir à d'autres fins»... m'aviez-vous répondu.

Sur mon insistance, vous m'avez gardée à votre service comme temporaire, mais cinq mois, pas plus, car vous aviez... déjà eu des ennuis avec une apprentie-enceinte»...

J'ai accouché prématurément le 19.9.85. Le 18.10.85 j'ai pu emmener mon fils chez moi, il va bien, merci.

Isabelle Gaillard Hostettler, Cossonay

Un potentiel immense

Du 21 octobre au 22 novembre 1991, j'ai suivi le stage «Retravailler-Corref», à Lausanne (...). Ce stage était comme une île riche de tous les fruits exotiques existant sur cette planète, chaque femme présente renfermant en elle un potentiel extraordinaire de connaissances. Non, bien sûr, je ne parle pas des connaissances intellectuelles qui remplissent un curriculum vitae mais de celles qui, justement, ne peuvent figurer sur un tel document. (...) Quand je pense à tout ce potentiel entassé dans un grand trou recouvert d'un couvercle si lourd qu'il ne peut être soulevé – j'entends par là les préjugés de toutes sortes qui entourent les «ménagères» – ça me donne envie de hurler. (...)

Les femmes que j'ai connues grâce à Corref pourraient rendre d'immenses services à notre société, si seulement on leur donnait leur chance. (...) Elles auraient juste besoin qu'un employeur lise leur CV entre les lignes. Peut-on écrire dans un CV: j'ai élevé trois ou quatre enfants pendant quinze ou vingt ans. Pendant cette période j'ai acquis une immense expérience de vie, j'ai organisé des camps à thème pour enfants et adolescents, j'ai travaillé bénévolement au service des familles, des personnes âgées, d'associations à but non lucratif, dans une ludothèque...? Non! Dans un CV, il faut écrire: j'ai un diplôme de ceci ou cela, je suis médecin, ou psychologue ou que sais-je encore (...).

J'aimerais rendre hommage à chacune de mes compagnes «corréfiennes» pour ce qu'elles m'ont apporté.

Anne-Marie Perrinjaquet, Nyon



L'Université de Lausanne met au concours un poste d'enseignant, à temps partiel (2h/sem.), de

droit comptable et de notions de comptabilité,
pour étudiants de 2e année de la Faculté de droit.

Les candidatures sont à adresser au professeur P.-R. Gilliéron, Doyen de la Faculté de droit, BFSH 1, 1015 Lausanne avant **le 31 janvier 1992**, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, d'une liste des travaux et publications. Le titre académique de l'enseignant sera fixé en fonction du candidat retenu.

Soucieuse de promouvoir l'accès de femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

Femmes
S U I S S E S

ABONNEZ-VOUS!

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

Fr. 55.-*

NOM: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

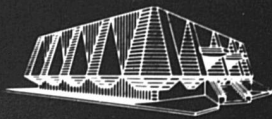
N° postal et lieu: _____

J'ai eu ce journal: par une connaissance ☐ au kiosque ☐

* (AVS Fr. 48.-. Abonnement de soutien: Fr. 70.- ou plus – étranger Fr. 60.-)

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge

FONDATION PIERRE GIANADDA - MARTIGNY



MUSÉE GALLO-ROMAIN
MUSÉE DE L'AUTOMOBILE
PARC DE SCULPTURES

CALIMA
COLOMBIE PRÉCOLOMBIENNE

28 novembre 1991 - 8 mars 1992

Tous les jours de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Tél. (026) 22 39 78